

Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : Hélène SOMMELLA, Nicolas DECAUX, Catherine DECHAMPS, Audrey ERNST, Jean-Pierre GUILMOT, Patrick LEBOSQUAIN, Nicolas LEMESLE, Marc LAARCHEVEQUE

Absents excusés : Sylvain BOULNOIS (Donne pouvoir à Marc LARCHEVEQUE), Alexandre COURCHAY (donne pouvoir à Catherine DECHAMPS)

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2020.

Compte de gestion 2020.

En concordance avec les résultats du compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2020.

Voté à l'unanimité :

	Fonctionnement	investissement	Total cumulé
Dépenses de l'exercice	433 676,15	120 124,79	553 800,94
Recettes de l'exercice	692 749,74	30 352,00	723 101,74
Solde d'exécution de l'exercice 2020	259 073,59	- 89 772,79	169 300,80
Résultats reportés N-1	2 146 835,99	35 631,39	2 182 467,38
TOTAL solde d'exécution 2020 + résultats N-1	2 405 909,58	- 54 141,40	2 351 768,18
Excédent global		2 351 768,18	

Participations 2021 aux organismes.

Voté à l'unanimité :

Département / Fonds de Solidarité Energie et Logement / (fsl)	200
Seine Logement (Association de Duclair) (fsl)	200
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande	1 700
Centres Aérés et de Loisirs (MJCDuclair/Presqu'île d'Anneville, Dynamic Club 88)	2 000
Métropole / Fonds d'Aide aux Jeunes(faj)	150
TOTAL Voté	4 250

Subventions communales 2021.

Voté à l'unanimité :

Comité des Fêtes Yville	4 000
A L C Y	5 300
UNC Anciens Combattants	200
ADMR	200
Club des Anciens	4 500
Club de Pêche	500
Coopérative scolaire Yville	700
Amicale des Pompiers du Trait	150
USPI	300
CCAS	10 000
Confrèrerie des frères de la Charité	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
AFM Téléthon	200
Total subventions accordées	26 470

Reprise des résultats de l'exercice 2020.

Voté à l'unanimité :

	Imputation comptable	Montant
Résultat excédent de fonctionnement reporté	R 002	2 351 768,18
Déficit d'investissement reporté	D 001	54 141,40
Excédent de fonctionnement capitalisé	R 1068	54 141,40

Budget Primitif 2021.

Voté à l'unanimité :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 506 673	Dépenses	942 141
Recettes	2 936 903	Recettes	942 141

Travaux d'entretien des fossés communaux.

Programme d'entretien des fossés au titre de l'année 2021.

Devis approuvés de l'entreprise PRESQU'ILE TERRASSEMENT :

- Curage fossé Clos Saint Paul sur 650 ML : 11 746,80 € TTC
- Curage fossé « rue Christine » : 7 608,00 € TTC
- Travaux sur Pont « rue Christine » : 3271,20 € TTC

Travaux logement communal place de la mairie.

Suite à un constat de moisissures dues à des infiltrations d'eau dans la salle de bain du logement communal, et dans un cadre de salubrité, il a été décidé de procéder aux travaux nécessaires afin de remédier à la situation.

Les travaux seront confiés à l'entreprise Serge Ambrosio pour un montant total de 10590 € HT.

Subventions exceptionnelles - Reversement du fonds d'aide de la Métropole à l'ALCY

Le fonds d'aide de 1671,19 € sera reversé à l'association ALCY d'Yville, en solidarité à la section gym afin d'apporter un soutien financier auprès des animateurs sportifs privés d'exercer leur activité dans le cadre des périodes de confinement et couvre-feu liés au contexte sanitaire. Le choix a été fait de redistribuer cette compensation d'activité sportive auprès des enfants de l'école.

Accueil d'un stagiaire de l'enseignement supérieur avec gratification.

Il devient actuellement très compliqué pour les jeunes qui doivent effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation, de trouver à la fois un employeur et une gratification honorable. Le conseil municipal souhaite porter pour la commune d'Yville ce projet solidaire, en accueillant un stagiaire durant plus de deux mois, et fixe le montant de la gratification.